

TREMBSL

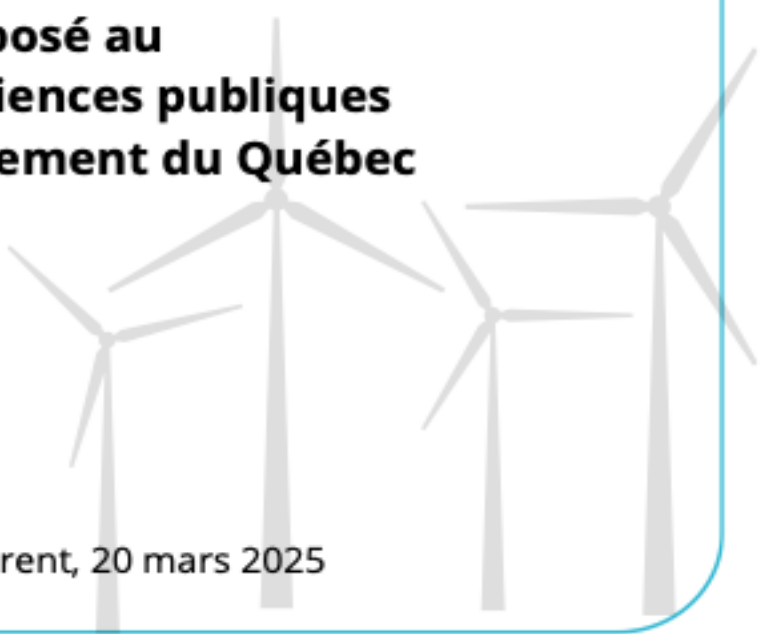
TABLE RÉGIONALE
DES ÉLU·ES MUNICIPAUX
DU BAS-SAINT-LAURENT

Consultation publique sur le projet Parc éolien de la Madawaska

Mémoire de la Table des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent

Déposé au
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement du Québec

Bas-Saint-Laurent, 20 mars 2025



Créée en mai 2019, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les dix maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité de la région. Ensemble, les membres de la TREMBSL représentent 113 municipalités habitées par plus de 200 000 citoyens et citoyennes. La Table est l'interlocutrice politique privilégiée de la région auprès des gouvernements supérieurs, afin de promouvoir les priorités régionales et d'adapter les programmes gouvernementaux à la réalité de nos milieux.

Comité directeur :

Bruno Paradis, préfet de la MRC de La Mitis et président de la TREMBSL

Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup

Serge Pelletier, préfet de la MRC de Témiscouata

Pour information :

Sophie Duchaine, coordonnatrice

[Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent](#)

581-246-0438

sduchaine@crdbsl.org

Table des matières

Mise en contexte	4
L'importance du projet pour le développement régional et des communautés locales....	5
Une priorité régionale	5
Un levier pour la vitalité des territoires.....	6
Un modèle de gestion partenariale, inclusif et responsable	7
L'intérêt du projet pour la transition énergétique du Québec et de ses régions	8
Mesure des impacts du projet sur les milieux.....	10
Conclusion	11

Mise en contexte

La région du Bas-Saint-Laurent est engagée dans la production d'énergie éolienne depuis maintenant 25 ans. Le premier projet, Énergie Le Nordais, fut implanté à Matane en 1998. Il était composé de 57 éoliennes qui produisaient 750 kW chacune.

Depuis, la filière s'est développée ailleurs sur le territoire et des structures de gestion partenariale se sont installées pour permettre aux communautés locales de participer à la planification des projets et de tirer des bénéfices de cette production pour le développement des territoires.

En 2025, la région du Bas-Saint-Laurent compte 10 parcs éoliens en service pour un approvisionnement total de 1 016 mégawatts (MW)¹, ce qui représente 27% des contrats d'approvisionnement d'Hydro-Québec en électricité produite par l'énergie éolienne au Québec. Le Bas-Saint-Laurent est la deuxième région en importance au Québec, après la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui produit 30% de l'approvisionnement.

En 2016, la création de la [Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent](#) a permis aux communautés de se regrouper pour devenir actionnaires de parcs éoliens dans la région. En 2023, ce regroupement s'est élargi pour inclure des MRC des régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Chaudière-Appalaches au sein de la nouvelle [Alliance de l'énergie de l'Est](#).

Aujourd'hui, l'Alliance de l'énergie de l'Est regroupe 209 communautés, de la MRC de Montmagny jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine, en plus d'inclure la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek. L'Alliance représente un important levier de développement pour les MRC de l'Est-du-Québec, ainsi qu'une source de fierté pour leurs communautés.

Au Bas-Saint-Laurent plus spécifiquement, les revenus générés par les parcs éoliens sous la responsabilité de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent sont redistribués à parts égales entre les huit MRC et la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek. Ensuite, un dixième du total de ces revenus est investi par les MRC vers le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, un organisme de développement régional administré par les élu-es, préfets et préfètes des MRC. Le CRDBSL administre ces fonds, qui sont destinés à agir comme levier dans une multitude de projets. Les MRC choisissent ainsi collectivement de consacrer une partie de cette source de revenus à des projets qui se déploient sur l'ensemble de la région². De plus, les

¹ Source : <https://www.hydroquebec.com/achats-electricite-quebec/contrats-electricite.html>

² Pour connaître les projets régionaux soutenus par les fonds éoliens, veuillez consulter le mémoire déposé au BAPE par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

communautés où sont érigées les installations éoliennes perçoivent des redevances spécifiques pour l'utilisation de leur territoire.

Le projet de Parc éolien de la Madawaska pour implantation sur le territoire de la MRC de Témiscouata a été sélectionné par Hydro-Québec le 15 mars 2023, dans le contexte d'un appel d'offres. Il prévoit l'implantation de 45 éoliennes, pour une puissance contractuelle de 270 MW. Une fois en exploitation, il viendra à son tour bonifier les retombées économiques et sociales de la filière éolienne pour les communautés bas-laurentiennes et pour celles des autres MRC parties prenantes de l'Alliance de l'énergie de l'Est.

Par ce mémoire, la TREMBSL présente au Bureau d'audiences publiques pour l'environnement du Québec (BAPE) les raisons pour lesquelles ses membres se positionnent unanimement en faveur du projet de Parc éolien de la Madawaska. Ces raisons sont d'ordre économique, social et environnemental.

Ces trois aspects sont étayés dans ce mémoire à l'intérieur de deux sections. La première met en évidence les retombées pour la vitalité économique et sociale des communautés bas-laurentiennes et de leurs territoires. La seconde explique comment ce projet, de concert avec les autres parcs éoliens déjà en exploitation, vient participer à la transition énergétique de la région et du Québec, à la réduction des gaz à effet de serre et à la nécessaire décarbonation de notre économie. La troisième conclut le mémoire avec une appréciation de la mesure des impacts du projet sur les milieux concernés.

L'importance du projet pour le développement régional et des communautés locales

Une priorité régionale

Le développement de la filière éolienne figure parmi les priorités du [Plan régional de développement 2023-2028 du Bas-Saint-Laurent](#). Le Plan est élaboré en collaboration étroite avec le [Forum des partenaires du développement régional](#), qui regroupe les principaux intervenants sectoriels de la région, les élu-es, les directions municipales et ministérielles et des organisations de la société civile.

Au regard de l'environnement, le Plan porte la vision d'une région qui se mobilise pour la transition énergétique et pour la lutte aux changements climatiques. Pour ce faire, il définit cinq priorités, dont l'une qui concerne plus spécifiquement le développement des énergies renouvelables. À cet égard, le Plan a pour orientation de « Favoriser la transition énergétique en utilisant l'innovation dans le but d'exploiter nos ressources naturelles (biomasse résiduelle, vent, soleil, etc.) et de maximiser la production régionale d'énergies renouvelables » (p.13). Cette orientation vient d'ailleurs d'être réaffirmée comme une

priorité de la région du Bas-Saint-Laurent dans la nouvelle *Stratégie gouvernementale sur l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029*.³

Un levier pour la vitalité des territoires

Il importe de préciser que la région du Bas-Saint-Laurent se situe en deuxième, après la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, au regard de la proportion de ses localités qui présentent une faible vitalité économique. En 2022, 62% des localités se classent au 4^e et 5^e quintile de l'indice de vitalité économique. En ce qui concerne la MRC de Témiscouata, c'est 16 de ses 19 municipalités qui se retrouvent dans cette situation⁴. Dans ce contexte, l'ajout d'un nouveau parc éolien, créateur de revenus et d'emplois viendra améliorer la situation des communautés de proximité, mais aussi de l'ensemble de la région. Dans son mémoire déposé au BAPE, la MRC de Témiscouata explique d'ailleurs que depuis 2015, les revenus issus de la filière éolienne au Témiscouata ont généré une rétribution annuelle de l'ordre de 2 millions de dollars. Ces revenus viennent soutenir le maintien de services essentiels pour les communautés rurales et permettent de bonifier les investissements municipaux dans les infrastructures collectives⁵.

L'étude du projet de Parc éolien de la Madawaska⁶ évalue son coût de réalisation à 800 millions de dollars et indique que jusqu'à 300 personnes travailleront sur le chantier lors de la phase de construction. Les promoteurs du projet s'engagent à favoriser les entreprises et travailleurs locaux, à compétences, capacité et prix égaux. Ensuite, lors de l'exploitation, jusqu'à 10 employés permanents seront responsables de l'entretien et de la maintenance du parc. La durée d'exploitation sera de 30 ans selon les termes du contrat d'approvisionnement. L'étude du projet de la Madawaska précise également que les paiements annuels de 5 700\$ par mégawatt installé représenteront, après 30 ans, la somme totale de 46 M\$ versée aux municipalités. De plus, les profits seront partagés avec les communautés régionales et locales par l'Alliance de l'énergie de l'Est, partenaire du projet. Les propriétaires privés recevront également des revenus pour l'utilisation de leurs terres, sous forme de loyers versés en fonction des infrastructures qui y sont installées.

En plus des redevances versées aux municipalités et des emplois créés, rappelons que les MRC versent une part de leurs revenus au Collectif régional de développement du Bas-

³ Pour consulter la Stratégie gouvernementale : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/occupation_territoire/STR_occupation_vitalite_territoire_2025_2029.pdf

⁴ Institut de la statistique du Québec, 2023. *Indice de vitalité économique des territoires, édition 2025*. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indices-vitalite-economique-territoires-edition-2025.pdf>

⁵ Pour un aperçu détaillé des impacts sociaux et économique de la filière éolienne au Témiscouata, consultez le *Mémoire déposé par la MRC de Témiscouata lors des audiences publiques en environnement sur le projet de parc éolien communautaire de la Madawaska*.

⁶ Pesca Environnement, octobre 2024. Parc éolien de la Madawaska S.E.C. Étude d'impact sur l'environnement. Volume 7. Résumé. <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000685544>

Saint-Laurent qui le réinvestit dans la mise en œuvre de projets régionaux structurants⁷. Ces revenus servent donc directement à répondre aux besoins sociaux et économiques des communautés bas-laurentiennes. Les projets soutenus touchent une variété de secteurs et plusieurs d'entre eux permettent d'agir sur des enjeux environnementaux et sociaux d'importance pour la région. À titre d'exemple, mentionnons le transport collectif régional, la lutte aux espèces envahissantes, le développement bioalimentaire, l'emploi forestier en région, le développement de la filière de la biomasse forestière, l'intervention des MRC en développement social, le bien-être des personnes âgées et la lutte à la pauvreté.

Exemples d'utilisation régionale des revenus éoliens (novembre 2024)

Utilisation régionale des revenus éoliens: quelques exemples

Ressources naturelles et environnement:
1,27 M\$ pour 14,8 M\$

- Lutte aux espèces envahissantes
- Écosystème énergétique régional
- Emploi forestier
- Développements bioalimentaires et autonomie, dont Saveurs du BSL

Développement social : 1,57 M\$ pour 27,2 M\$

- COSMOSS
- Solidarité et lutte à la pauvreté
- Travail de rue

Développement régional: 1,56 M\$ pour 12,1 M\$

- Tourisme BSL
- Immigration et attractivité régionale
- Transport collectif et mobilité
- Innovation, exportation, entrepreneuriat
- Culture et patrimoine
- Économie sociale
- Emplois jeunesse et emplois saisonniers
- Concertation régionale et Plan de développement du BSL

Novembre 2024



Il est certain que les sommes reçues par les collectivités leur permettent de faire des choix de développement qu'elles n'auraient pas eu la capacité de faire seule ou avec les fonds disponibles au gouvernement. En ce sens, la filière éolienne est un véritable levier de développement durable pour nos communautés.

Un modèle de gestion partenariale, inclusif et responsable

En tant que partenaires, les municipalités et les MRC participent aux différentes étapes de planification des projets éoliens sur leur territoire. L'approche de gestion partenariale mise en place pour cette filière au Bas-Saint-Laurent, et dans l'Est-du-Québec, contribue au renforcement de la concertation régionale et de la collaboration intermunicipale.

⁷ Pour un aperçu des projets régionaux soutenus par les fonds éoliens au Bas-Saint-Laurent, consultez le mémoire déposé au BAPE par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

L'expérience et les compétences collectives développées dans ce cadre servent aujourd'hui les MRC qui s'investissent avec assurance dans le développement de nouveaux projets régionaux structurants au bénéfice de leurs territoires.

La Première Nation Wolastoqiyik Wahiasekwik est, elle aussi, partie prenante avec les MRC de la gestion partenariale portée par la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Au fil des ans, cette approche a permis d'instaurer une confiance mutuelle ainsi qu'une culture de concertation entre les communautés et la Première Nation. Ce rapprochement a pour effet d'améliorer la cohésion sur le territoire et de développer de nouvelles collaborations dans d'autres secteurs d'activités.

Finalement, il importe de souligner que les parcs éoliens opérés sur les terres du Bas-Saint-Laurent font l'objet d'une gestion responsable et cohérente avec les besoins et les objectifs de développement des territoires. Le schéma d'aménagement et le règlement de contrôle intérimaire des MRC concernées fournissent le cadre pour garantir une gestion et une prise de décision visant le développement durable, l'harmonisation des usages et le respect des impératifs environnementaux.

L'intérêt du projet pour la transition énergétique du Québec et de ses régions

Le vent est une ressource inépuisable, son exploitation offre une opportunité unique de réduire la dépendance énergétique aux combustibles fossiles et, conséquemment, de réduire à long terme les émissions de gaz à effet de serre (GES). En 2022, selon les données de Statistiques Canada⁸, le Québec a émis 79,1 mégatonnes d'équivalent en CO₂. Il se situe en 3^e place parmi les provinces qui émettent le plus de GES au Canada. Le Bas-Saint-Laurent a la chance d'avoir accès à cette ressource renouvelable, ce qui n'est pas le cas de toutes les régions du Québec. De concert avec les MRC partenaires de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Chaudière-Appalaches, le Bas-Saint-Laurent a la capacité de jouer un rôle majeur dans la transition énergétique du Québec et de ses régions et dans la réduction de ses émissions de GES. À l'heure actuelle, les contrats d'approvisionnement en vigueur des parcs éoliens en service dans ces trois régions produisent ensemble près de 70% de l'énergie éolienne du Québec⁹.

Il est connu qu'au moment de sa construction, un parc éolien produit des quantités non négligeables de GES. Cependant, une fois le parc implanté, son exploitation produit des

⁸ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre.html>

⁹ <https://www.hydroquebec.com/achats-electricite-quebec/contrats-electricite.html>

émissions marginales. Lors de son exploitation, le parc éolien fournira un impact positif sur la réduction des émissions de GES de la région, et donc du Québec, et il participera ainsi aux efforts de lutte aux changements climatiques.

Selon les données disponibles, en 2022, l'énergie éolienne représente 5% de la production totale d'électricité au Québec. Bien sûr, l'énergie hydroélectrique occupe la vaste majorité de la production, avec une part de 94%¹⁰. Or, l'implantation d'un parc éolien tend à être moins nuisible envers l'intégrité des milieux naturels terrestres et aquatiques et à émettre moins de GES que d'autres types de projet d'énergie renouvelable, comme les centrales hydroélectriques par exemple. L'estimation des émissions de GES faite par Hydro-Québec¹¹ pour les filières de production d'énergie sur un cycle de vie complet indique que la filière éolienne produit aujourd'hui 14g CO₂ éq. /kWh, alors que la filière hydroélectrique en produit 28g CO₂ éq. /kWh et le solaire photovoltaïque 64 g CO₂ éq. /kWh. Ainsi, il est avantageux pour le Québec de diversifier son développement énergétique et d'offrir une place plus importante à la ressource du vent. À cet égard, Hydro-Québec place le développement de la filière éolienne comme un élément névralgique de la réussite de la transition énergétique du Québec. Dans sa stratégie de développement éolien, Hydro-Québec estime que pour répondre à la demande énergétique du Québec, 10 000 MW de nouvelles capacités éoliennes seront requis d'ici 2035, ce qui correspond à un rythme de 1 000 à 1 500 nouveaux MW par année¹².

Le projet de Parc éolien de la Madawaska viendra offrir une contribution de 270 MW, ce qui représente une part considérable de la production totale d'énergie en service et en développement par l'Alliance de l'énergie de l'Est (1752,4 MW). En se basant sur la méthode de calcul d'Hydro-Québec pour évaluer la consommation moyenne d'énergie par type d'habitation¹³, l'Alliance estime que l'énergie produite à terme par les parcs sous sa responsabilité alimentera l'équivalent d'environ 224 000 foyers québécois.

Enfin, nous sommes d'avis que la présence d'éoliennes sur le territoire favorise la sensibilisation des populations aux enjeux environnementaux et énergétiques. Seule la vue d'un parc éolien agit comme vecteur de sensibilisation, en nous rappelant que la consommation d'énergie a un impact sur l'évolution de nos territoires et qu'il est important pour chacun d'agir de manière responsable. Nos communautés sont d'ailleurs de plus en plus éveillées à l'importance de la transition énergétique, l'installation de

¹⁰ HEC Montréal – Chaire de gestion du secteur de l'énergie (2024). *L'État de l'énergie au Québec*
https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2024/03/EEQ2024_WEB.pdf, p16.

¹¹ <https://www.hydroquebec.com/a-propos/notre-energie.html>

¹² Hydro-Québec (2024). *Tracer la voie vers une réussite collective. Stratégie de développement éolien.*
<https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/strategie-developpement-eolien.pdf>, p.4

¹³ <https://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/consommation/outils/>

bornes électriques est en hausse sur le territoire, tout comme l'achat de véhicules électriques et la transformation des systèmes de chauffage au mazout vers l'électricité et la biomasse. L'implication des communautés locales dans la planification et la gestion des projets éoliens est un facteur important de cet éveil, il permet de renforcer l'acceptabilité sociale et de créer un sentiment de fierté, et même d'identité, face à l'engagement environnemental de la région. À cet égard, les élu-es municipaux entendent poursuivre la sensibilisation de leurs populations aux impératifs de la transition énergétique et les soutenir en ce sens.

Mesure des impacts du projet sur les milieux

L'étude du projet de Parc éolien de la Madawaska fait la démonstration d'une planification sérieuse pour favoriser l'harmonisation des usages, l'acceptabilité sociale et la réduction des impacts de son implantation sur les milieux physiques, biologiques et humains. La TREMBSL félicite l'approche de communication mise en place avec les communautés locales assez tôt dans le processus et qui se poursuivra dans les phases de construction et d'exploitation. L'étude du projet détaille les échanges et les rencontres publiques qui ont eu lieu au cours des trois dernières années avec la Première Nation, les municipalités, les MRC, des organismes communautaires et environnementaux (CREBSL et OBV) et des groupes d'intérêts. Ces rencontres ont permis de confirmer que le projet suscite une forte adhésion locale. Afin de maintenir une adhésion et une confiance dans cette relation partenariale, un comité de liaison sera mis en place avant le début de la construction. Ce comité inclura des représentant-es des milieux municipaux, de la Première Nation, des citoyens et citoyennes et des organismes d'intérêt, comme l'organisme de bassin versant, les producteurs acéricoles et les clubs de chasse et pêche.

Bien sûr, l'implantation d'un parc composé de 45 éoliennes n'est pas sans impact sur son environnement d'accueil. Il nous apparaît essentiel que sa planification soit faite afin de prendre en compte et de réduire au minimum les impacts sur les différents usages du territoire visé, sur ses milieux naturels et ses paysages. La MRC de Témiscouata ainsi que des partenaires environnementaux ont d'ailleurs souligné une nette amélioration des mesures d'atténuation des impacts sur les milieux hydriques et humains entre le premier projet déposé et celui à l'étude actuellement.

La TREMBSL est rassurée par l'approche de planification du projet qui comporte une série de mesures pour réduire au minimum ses impacts sur les milieux physique, biologique et humain des territoires concernés. La MRC de Témiscouata confirme d'ailleurs que le projet respecte en tout point son règlement de contrôle intérimaire. Ce parc vient donc s'ajouter en respect des autres usages en place sur les territoires et dans les milieux forestiers, c'est pourquoi la pleine participation des milieux municipaux à sa gestion est essentielle. Il s'avère important d'inclure l'activité éolienne dans une approche de gestion

intégrée du territoire pour une saine harmonisation des usages. Nous sommes persuadés que la région dispose de la maturité nécessaire pour jouer ce rôle.

Conclusion

En terminant, la TREMBSL réitère son appui au projet Parc éolien de la Madawaska et elle recommande au BAPE de soutenir le développement proposé.

En plus de répondre aux priorités régionales de développement, ce projet d'envergure générera des retombées économiques importantes sur le territoire de la MRC de Témiscouata et de la région. Son mode de gestion partenariale favorise l'investissement des retombées aux bénéfices de la vitalité des communautés et du développement durable de notre région.

Tout en contribuant à l'autonomie énergétique du Québec et de ses régions, ce parc éolien participe concrètement à la transition énergétique, à la réduction des émissions de GES et à la nécessaire décarbonation de l'économie québécoise.